

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**1<sup>ère</sup> REUNION DE 2007**

**Séance du 2 mars 2007**

CG 07/1<sup>ère</sup>/V-07

**PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION  
DES BENEFICIAIRES DU RMI**

—  
Depuis le 1er janvier 2004, date d'effet de la loi portant décentralisation du RMI, le Conseil Général s'est attaché à restructurer les services, les commissions locales d'insertion (CLI) et le Comité Départemental d'Insertion (CDI) précédemment installés sous l'autorité conjointe de l'Etat et du Département.

Vous trouverez ci-joint (annexe 1), un historique des mesures ainsi prises dans le but, je le rappelle, d'organiser tous nos dispositifs d'insertion en fonction des dynamiques et des réalités territoriales d'une part, de principes d'équité et d'efficacité d'autre part.

Il importe, aujourd'hui, de poursuivre ce programme de réforme au niveau de la **planification des actions d'insertion** que nous finançons chaque année.

Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2007 (cf. volume particulier joint au présent rapport), d'un montant de **2 624 966 €** que j'ai l'honneur de vous proposer s'inscrit dans cette **logique d'ajustement progressif**, sachant :

- qu'il s'agit d'un **plan annuel de transition** entre la précédente programmation triennale (2004-2006) et les futures planifications pluriannuelles que je souhaite pouvoir vous proposer dès 2008 ;
- qu'il est fondé sur les **orientations préconisées par les CLI**.

## I Données de cadrage : contexte et enjeux

### A. Contexte

Le PDI 2007 s'inscrit dans un contexte marqué par d'importantes évolutions financières, juridiques et techniques.

**1) Sur le plan financier**, il s'avère que les cofinancements européens affectés aux politiques départementales d'insertion seront, dans le cadre de la programmation 2007-2013, en **baisse sensible** par rapport à la précédente programmation 2000-2006.

Selon les informations actuellement disponibles, les « droits de tirage » réservés au Tarn & Garonne ne représenteraient plus que 300 000 €/an environ, contre 868 907 euros en 2005 et 1 335 018 euros en 2006.

Cette situation ne permet pas de reconduire la totalité des engagements pris en 2006 ( 2 947 561 €). Toutefois, pour éviter une rupture trop brutale avec la précédente programmation, le montant du plan 2007, soit 2 624 966 euros, n'enregistre qu'une baisse de l'ordre de 320 000 euros par rapport au plan précédent, laquelle diminution de crédits :

- correspond, approximativement, à l'enveloppe complémentaire engagée en cours d'année 2006 (Commission Permanente d'Août), après l'adoption du plan initial (Commission Permanente de Mai),
- a été équitablement répartie entre les trois Commissions Locales d'Insertion qui couvrent le territoire départemental,

**2) Sur le plan juridique**, le nouveau code des marchés publics et la réglementation européenne imposent, désormais, de **mettre en concurrence** les opérateurs appelés à la mise en œuvre des PDI à l'exclusion :

- des actions réalisées par nos propres services,
- des actions menées par des organismes tiers (cf. annexe 2), que le Conseil Général soutient traditionnellement sous forme de subvention et qui ont été rattachés au PDI dans la mesure où, une partie des publics pris en charge, sont « Rmistes » ou ayant droit de « Rmistes ».

Ainsi, du point de vue de leur mise en œuvre, les actions du PDI 2007 se répartissent (voir annexe n° 4) comme suit :

- actions réalisées par le Conseil Général	:	1 031 823 €
- actions subventionnées	:	543 421 €
- actions soumises à appel à projets	:	1 049 722 €
- Ensemble	:	<b>2 624 966 €</b>

2) **Sur le plan technique**, le PDI 2007 doit, effectivement, s'entendre comme un **plan de transition** dans la mesure où je vous propose d'engager un **audit externe** sur notre politique d'insertion qui se justifie d'autant plus, qu'il n'existe pas d'observatoire national permettant d'évaluer ce type de politiques. Je vous rappelle que les précédents audits datent de 1991, 1995 et 2002.

C'est ce qui m'amène à envisager un PDI 2007 sur une base annuelle et non pluriannuelle comme précédemment.

## **B) Enjeux sociaux et budgétaires**

Les enjeux attachés aux PDI sont en rapport avec l'importance des populations titulaires du RMI et des masses financières mobilisées.

Ainsi, en décembre 2006, on décomptait, hors CIRMA et Contrat d'Avenir, 4 104 allocataires contre 4 060 en décembre 2005, avec un taux annuel de renouvellement des effectifs égal à 45,22 %.

Parallèlement, le montant total des allocations RMI et RMA, financées par le Conseil Général en 2006, représentait 21 124 330 €, soit une couverture à 86,8 % seulement par les recettes de TIPP et du Fonds de Mobilisation de l'Insertion, la différence devant être financée par l'impôt.

## **II Programmation 2007**

Le programme projeté, tel que présenté en détail dans le volume joint au présent rapport, se différencie du précédent tant sur le fonds que dans ses modalités de mise en oeuvre.

### **A. Caractéristiques générales du projet**

#### **1. Eléments d'orientation pris en compte**

Les axes d'intervention retenus tiennent compte des **réflexions des CLI** chargées de concevoir des PLI (Plan Local d'Insertion), étant rappelé qu'en Tarn-et-Garonne, nous avons installé 3 CLI dont le ressort géographique est calqué sur les 3 pays institués dans notre département (annexe 3).

Le projet de programmation 2007 tient également compte du **bilan de réalisation du PDI 2006** (cf le volume particulier joint au présent rapport) sachant que les principales évolutions introduites concernent :

- soit des actions programmées dans le PDI complémentaire d'août 2006 et qui n'ont pas été reconduites, dans la mesure où leur engagement tardif ne permet pas d'avoir le recul nécessaire à leur évaluation ;
- soit des actions ne correspondant plus aux besoins du moment.

## 2. Clés de répartition financière des actions.

Ainsi que détaillé en annexe 4, la ventilation des actions classées par objectifs (annexe 4-1), par CLI (annexe 4-2) ainsi que par type d'opérateurs (annexe 4-3), dégage les équilibres financiers suivants.

- **répartition selon les objectifs des actions :**
  - . actions destinées à lever les freins à l'emploi :..... 1 681 153 €
  - . actions directes vers l'emploi :..... 943 813 €
- **répartition selon la portée géographique des actions :**
  - . CLI Garonne Quercy Gascogne (GQG) :..... 270 000 €
  - . CLI Pays Midi-Quercy (PMQ) :..... 270 000 €
  - . CLI Pays Montalbanais :..... 400 000 €
  - . Actions transversales :..... 1 684 966 €

## B. Modalités de mise en oeuvre

La mise en oeuvre du PDI 2007 repose, comme on l'a vu, sur 3 types d'opérateurs, à savoir :

- **le Conseil Général**, dont l'intervention est valorisée à hauteur de 1 031 823 €;
- **les opérateurs subventionnés**, pour un montant global de 543 421 €;
- enfin, **les opérateurs appelés à être sélectionnés** après mise en concurrence pour un montant de 1 049 722 €

Pour le choix de ces derniers, je vous propose d'engager l'appel à projets défini en annexe 5 qui s'articule autour de deux volets :

- un premier volet, estimé à 395 305 € composé d'actions destinées à lever les freins à l'emploi,
- un deuxième volet, estimé à 654 417 € composé d'actions directement liées à l'insertion professionnelle.

Chacun de ces volets se décomposant de la manière suivante :

<i>Volet</i>		<i>Types d'action</i>	<i>Montant indicatif en €</i>
I	A	Accueil, orientation, évaluation des compétences et formalisation du parcours	95 654
	B	Acquisition de savoirs de base	40 024
	C	Ateliers de re-mobilisation sociale et individuelle	179 668
	D	Accompagnement social et professionnel par le logement	79 959
II	A	Aide à la définition d'un projet professionnel, à la recherche d'emploi et accompagnement vers l'emploi	220 162
	B	Mise en situation de travail	264 902
	C	Aide à la création d'activités et d'entreprises	79 390
	D	Aide à la mobilité favorisant l'insertion professionnelle	46 651
	E	Accompagnement des bénéficiaires du RMI et de contrats aidés	35 822
	F	Actions de professionnalisation et de formation dans l'emploi	7 490

La sélection des candidatures et des projets serait confiée à une Commission ad hoc composée des membres de la 5ème commission complétés par les 3 Présidents de CLI, (Mrs BENECH, MOIGNARD et VIGUIE).

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la loi du 1<sup>er</sup> janvier 2004 portant décentralisation du RMI au profit du Conseil Général,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL GENERAL

### Programmation 2007

- Adopte le plan départemental d'insertion des bénéficiaires du RMI, d'un montant global de 2 624 966 €(annexe 4), établi sur la base de la clé de répartition financière des actions suivantes :
- répartition selon les objectifs des actions :
  - . actions destinées à lever les freins à l'emploi :..... 1 681 153 €
  - . actions directes vers l'emploi :..... 943 813 €
- répartition selon la portée géographique des actions :
  - . CLI Garonne Quercy Gascogne (GQG) :..... 270 000 €
  - . CLI Pays Midi-Quercy (PMQ) :..... 270 000 €
  - . CLI Pays Montalbanais :..... 400 000 €
  - . Actions transversales :..... 1 684 966 €

### Modalités de mise en oeuvre

- Entérine les actions devant être conduites par les services du Conseil Général, dont l'intervention est valorisée à hauteur de 1 031 823 €;
- Alloue les subventions prévues en annexe 2, qui correspondent aux actions d'insertion subventionnées, pour un montant global de 543 421 €;
- Alloue un budget de 1 049 722 €pour le financement des actions soumises à appel à projets ;
- Autorise Monsieur le Président à engager l'appel à projets destiné à sélectionner, après mise en concurrence conformément au code des marchés publics, les opérateurs des actions relevant du secteur concurrentiel (annexe 5) qui s'articule autour de deux volets :
  - 1er volet (395 305 €) composé d'actions destinées à lever les freins à l'emploi,
  - 2ème volet (654 417 €) composé d'actions directement liées à l'insertion professionnelle ;
- Approuve à cet effet la décomposition des types d'action des volets n° 1 et 2 ;
- Approuve la composition de la Commission ad hoc chargée de la sélection des candidatures et des projets :
  - les membres de la 5ème commission,
  - les 3 Présidents de CLI, MM. Bénech, Moignard et Viguié ;

- Autorise Monsieur le Président à prendre les dispositions nécessaires pour procéder à un audit externe afin d'évaluer les politiques départementales d'insertion ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, toutes les conventions correspondantes à passer avec les organismes tiers chargés de mettre en oeuvre le PDI.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

**Gestion du R.M.I.**  
**Historique des mesures de réorganisation prises au 01/01/07**

**1) – Réformes « institutionnelles »**

a) Révision de la composition du CDI assorti d'un renforcement de la représentativité des territoires et, en particulier, des communautés de communes ou d'agglomérations.

b) Redécoupage du territoire des CLI dont le nombre initial (5) est ramené à 3 avec :

- une recomposition engagée dans le même esprit que pour le CDI,
- la nomination de trois Conseillers Généraux pour assurer leur présidence : Mrs BENECH, MOIGNARD et VIGUIE
- une redéfinition de leur rôle recentré sur des responsabilités de planification et de contrôle des actions d'insertion.

**2) – Restructuration des services**

a) Implication des Responsables de Pôle désormais chargés de participer à l'évaluation des actions d'insertion en relation avec les Présidents de CLI.

b) Mission d'accompagnement des bénéficiaires du RMI (préparation et suivi des contrats d'insertion) transférée au Service Social en lieu et place de l'ancien service spécialisé.

c) Création d'un nouveau service chargé de promouvoir la préparation de nouveaux contrats de travail aidés ouverts aux RMistes.

**3) – Evolution des politiques d'insertion**

a) Engagement d'un partenariat avec le FSE depuis 2005.

b) Mise en place, en 2006, de nouvelles actions d'insertion sélectionnées après appel à projet dans le cadre d'un PDI complémentaire.



## P.D.I. 2007

## Relevé des actions subventionnables (a)

<i>Types d'actions et opérateurs</i>	<i>Montant</i>	<i>Localisation</i>
a) – Actions intéressant les sans domicile fixe :		
* halte de jour de Montauban (Roger Tort)	20 000 €	Montauban
* CHRS de Caussade (Roger Tort)	30 000 €	Caussade
* accueil de SDF à Moissac (Moissac Solidarité)	20 653 €	Moissac
b) – Actions d'accompagnement scolaire :		
* CCAS de Castelsarrasin	14 274 €	Castelsarrasin
* CCSQ de Lafrançaise	9 322 €	CCSQ
* Communauté de Cnes des Terrasses et Vallée de l'Aveyron	23 100 €	CCTVA
* Femmes en mouvement	7 000 €	Nègrepelisse
* Collège Jean-Jaurès	5 350 €	Montauban
* Collège Lacaze	8 775 €	Grisolles
* ASEC Ingres	5 484 €	Montauban
* L'ASER	3 336 €	Montauban
* CIAS de Valence d'Agen	11 000 €	Valence d'Agen
* AMISS	10 968 €	Montauban
* AFTRAM	12 170 €	Montauban, Moissac, Caussade, Albias
c) – Accueil petite enfance (dans les centres médico-sociaux)	7 622 €	Moissac
* CCAS de Moissac	7 000 €	Caussade, Septfonds, Molières, Montpezat, Puylaroque
* Espace petite enfance		
d) – Lutte contre les addictions		
* toxicomanie (EPICE 82)	25 000 €	Montech
* alcoolisme (Vie Libre)	9 000 €	Montauban
e) – Divers		
* Animation jeunes à Moissac (MAJ)	8 000 €	Moissac
* Mission Locale	282 500 €	Département
* Mouvement français pour le planning familial	22 867 €	Département
<b>Ensemble</b>	<b>543 421 €</b>	

Renvoi (a) : les montants indiqués correspondent à la reconduction des dotations allouées en 2006.

Le Président,

## **CLI DU PAYS MIDI-QUERCY**

**Président** : Monsieur VIGUIE Léopold

### **I- Représentants du Conseil Général**

Monsieur ALBERT Jean-Paul, titulaire	Monsieur BONHOMME François, suppléant
Monsieur CAMBON Jean, titulaire	1 suppléant à désigner
Monsieur HEBRAL Guy , titulaire	Monsieur MASSIP Raymond, suppléant
Monsieur VIGUIE Léopold, titulaire	Monsieur RAYNAL Jean-Paul, suppléant

### **II- Représentants des collectivités territoriales**

#### **Communauté de communes Quercy Caussadais**

Monsieur COLLIN Yvon, titulaire	Monsieur TABARLY , suppléant
Monsieur CAMBON Jean-Marc, titulaire	Monsieur PAUTRIC Jacques, suppléant

#### **Communauté de communes Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron**

Monsieur MASSAT André, titulaire	Monsieur CABADA, suppléant
Madame JACQUESSON Marie-Fernande, titulaire	Monsieur BONSANG Gilles, suppléant

#### **Communauté de communes Quercy Vert**

Madame DARRIGAN Catherine, titulaire	Madame MARQUES Christiane, suppléante
Madame MARQUES Christiane, titulaire	Madame DARRIGAN Catherine, suppléante

#### **Communauté de communes Terrasses et Vallées de l'Aveyron**

Monsieur JOUANY Claude, titulaire	Monsieur MOLINA François, suppléant
Madame ESCANDE Marguerite, titulaire	Madame RONCHINI Marcelle, suppléante

### **III- Représentants de l'Etat**

#### 1) DDTEFP

Madame BONNAFOUS Anne-Marie, titulaire

#### 2) Préfecture

Madame RECH Nadine, titulaire

### **IV - Représentants de la DSD**

Le Responsable du pôle de Caussade : M. KHAIZA

Le Responsable du pôle de Nègrepelisse : Mme HUMBERT

### **V- Représentants des organismes économiques et sociaux**

#### **ADIAD**

Madame REMUZON Laurence, titulaire Madame VINCENTI Annie, suppléante

#### **ADIF**

MME PATERNE Véronique, titulaire MR Jean- Pierre MERCIER (suppléant ) ou Mme BENEZ-CAMBOT

#### **ANPE**

Madame BONNET Jacqueline, titulaire

Monsieur BIRON Christophe, suppléant

#### **Chambre d'Agriculture**

Monsieur RIVIERE Jean-Paul, titulaire

Monsieur GARRIC Gérard, suppléant

**Chambre de Commerce et d'Industrie**

Monsieur MOITIE Joël, titulaire

**Chambre des Métier**

Monsieur PARIS Célestin, titulaire

**EREF**

Mademoiselle BARBOSA Sonia, titulaire

**Mission Locale**

Madame ROGERO, titulaire

**Les Amis du Terroir**

Monsieur BRESOLI Damien, titulaire

**PACT-ARIM**

Monsieur THOMAS Michel ,titulaire

**Site de Proximité**

Monsieur TYACK Christophe, titulaire

Madame LEROUX Ingrid ,suppléante

Madame DEWEVER , suppléante

Le Chargé d'insertion

Madame CANAVEIRA Céline, suppléante

Madame BOISSON Corinne, suppléante

## **CLI DU PAYS GARONNE-QUERCY-GASCOGNE**

**Président** : Monsieur BENECH Robert

### **I- Représentants du Conseil Général**

Monsieur ANDRIEU Hervé , titulaire	Monsieur LAFON Roger, suppléant
Monsieur ASTRUC Christian, titulaire	Monsieur GUIRBAL Odé, suppléant
Monsieur BENECH Robert, titulaire	Monsieur DESCAZEUX Robert, suppléant
Monsieur EMPOCIELLO Guy-Michel, titulaire	Monsieur GUILLAMAT Pierre, suppléant
Monsieur GARRIGUES Francis, titulaire	Monsieur DAGEN Bernard, suppléant
Monsieur ROGER Denis, titulaire	Monsieur BRUNET Etienne, suppléant,

### **II- Représentants des collectivités territoriales**

#### **Communauté de communes Castelsarrasin-Moissac**

Madame DELBOSC Yvonne, titulaire	Madame ROQUES Colette, suppléante
Madame LABOULFIE Colette, titulaire	Monsieur VAISSIERE Alain, suppléant

#### **Communauté de communes des 2 Rives**

Madame RAFFY Renée, titulaire	Monsieur VALEYE Alain, suppléant
Monsieur ASTRUC Christian , titulaire	Madame LAROCLETTE Renée-Claude, Sup

#### **Communauté de communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise**

Madame LEJONCOUR Solange, titulaire	Madame DEUILHE Françoise, suppléante
Monsieur PRADINES Patrick, titulaire	Madame ABADIE Michèle, suppléante

#### **Communauté de communes de Montaigu de Quercy Pays de Serres**

Monsieur BERNERD Daniel	Monsieur ROUDIL Jacques
Madame PEREZ Pierrette	Monsieur LUSSAGNET André

#### **Communauté de communes du Pays Garonne Gascogne**

Monsieur ESTEL Alain, titulaire	Madame CAZAL Mireille, suppléante
Monsieur CANESIN Alain, titulaire	Monsieur DENIS Roger, suppléant

#### **Communauté de communes Quercy Pays de Serres**

Monsieur LOLMEDE Georges, titulaire	Monsieur GERVAIS Roland, suppléant
Madame BOUSQUET Yvette, titulaire	Monsieur BERNARD Guy, suppléant

### **III- Représentants de l'Etat**

#### **1) DDTEFP**

Madame LESZCZYNSKI Marie-Rose

#### **2) Préfecture**

Madame POURADIER DUTEIL Chantal

#### **IV Représentants de la DSD**

Le Responsable du pôle de Beaumont : Madame RACHOU Joëlle  
Le Responsable du pôle de Castelsarrasin : Madame MONTERGOUX Michèle  
Le Responsable du pôle de Moissac : Madame DAUGE Mauricette  
Le Responsable du pôle de Montaigu-Lauzerte : Madame LOUAN Sandra  
Le Responsable du pôle de Montech : Monsieur DELMAS Jean-Paul  
Le Responsable du pôle de Valence d'Agen : Monsieur TERENCE Jean-Paul

#### **V- Représentants des organismes économiques et sociaux**

##### **ADIAD**

Madame VINCENTI Anne, titulaire      Madame REMUZON Laurence, suppléante

##### **AIRAS CAP 2000**

Madame RAFFY Renée, titulaire      Monsieur VALEYE Alain, suppléant

##### **ANPE**

Monsieur LAVOISIER Jean-Luc, titulaire      Madame AZE Hélène, suppléante

##### **Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole 82 (CFPPA)**

Monsieur LOMBARD Antoine, titulaire      Monsieur BELVEZE Stéphane, suppléant

##### **Chambre d'Agriculture**

Monsieur SAMAIN Hugues, titulaire      Monsieur DEVERGNETTE Philippe, suppléant

##### **Chambre de Commerce et d'Industrie**

Madame BERNICHAN Nicole

##### **Chambre des Métiers**

Monsieur DELZERS Roland, titulaire

##### **ESPACE ET VIE**

Madame CASTRO Marie, titulaire      Mademoiselle FERNANDEZ Isabelle, suppléante

##### **Mission Locale**

Madame TESTUT, titulaire      Madame LANNES, suppléante

##### **PACT-ARIM**

Madame CANAVEIRA Céline, titulaire      Monsieur THOMAS Michel, suppléant

##### **Association Quercy Pays de Serres**

Madame ESTEVE Jeannette, titulaire      Madame GUICHARD Claire, suppléante

## **CLI DU PAYS DE MONTAUBAN TROIS RIVIERES**

**Président : Monsieur MOIGNARD Jacques**

### **I- Représentants du Conseil Général**

Monsieur ASTOUL Etienne, titulaire	Monsieur GARRIGUES Roland, suppléant
Madame DE SANTI Maryse, titulaire	Monsieur QUEREILHAC Jean-Pierre, suppléant
Monsieur MOIGNARD Jacques, titulaire	Monsieur PARIENTE Jean-Marc, suppléant
Monsieur MOUCHARD Claude, titulaire	Monsieur GONZALEZ José, suppléant
Monsieur ROSET Jacques, titulaire	Monsieur LARROQUE Jacques, suppléant

### **II- Représentants des collectivités territoriales**

#### **Communauté d'agglomération de Montauban et des 3 Rivières**

Monsieur SI BELKACEM Amar, titulaire	Monsieur BOURGADE Francis, suppléant
Monsieur GABACH Alain, titulaire	Monsieur BONNEFOUS Pierre, suppléant

#### **Communauté de communes Garonne et Canal**

Madame ROCHA Denise, titulaire	Madame OPERTI Rita, suppléante
Monsieur DUMAS Gilbert, titulaire	Madame FAURE Liliane, suppléante

#### **Communauté de communes du Sud Quercy de Lafrançaise**

Monsieur VIEVILLE Jean, titulaire	Monsieur LAFARGUE Claude, suppléant
Monsieur MALMON Charles, titulaire	Monsieur PRAYSSAC Jean-Michel, suppléant

#### **Communauté de communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier**

Monsieur MARTY Jean- Louis, titulaire	Madame NEGRE Marie-Claude, suppléante
Madame MARCHAND Bernadette, titulaire	Madame BIANCO AUSSET Iladia, suppléante

### **III- Représentants de l'Etat**

#### **DDTEFP**

Madame BRAVO, titulaire

#### **Préfecture**

Madame POURADIER-DUTEIL Chantal, titulaire

### **IV – Représentants de la DSD**

Le Responsable du Pôle de Grisolles : Madame FALBA Sylvie  
 Le Responsable du Pôle de Moissac : Madame DAUGE Mauricette  
 Le Responsable du Pôle de Montauban Villebourbon : Madame CUILA Brigitte  
 Le Responsable du Pôle de Montauban Unal : Madame BRUNET Danièle  
 Le Responsable du Pôle de Montauban Les Chênes : Madame FOLIGNE Laurence  
 Le Responsable du Pôle de Montauban Labat : Monsieur CONTE Jean-Claude  
 Le Responsable du Pôle de Montech : Monsieur DELMAS Jean-Paul

**V- Représentants des organismes économiques et sociaux**

**ADIAD**

Madame REMUZON Laurence, titulaire

Madame VINCENTI Annie , suppléante

**ADIL 82**

Madame PUJOL Catherine ,titulaire

Mademoiselle BELKADI Noura , suppléante

**ANPE**

Madame BONNET Jacqueline, titulaire

Monsieur BIRON Christophe, suppléant

**AMAR**

Madame BERNADET Sylvie, titulaire

Madame CASSAYRE Béatrice, suppléante

**Chambre d'Agriculture**

Monsieur PENDARIES Denis, titulaire

Monsieur ROUX Laurent, suppléant

**Chambre de Commerce et d'Industrie**

Monsieur ZURLO José

Monsieur BENTAJOU Jean-Luc, suppléant

**Chambre des Métiers**

Madame RIBOTTA Claude, titulaire

**CIBC**

Madame CLAMENS Sophie, titulaire

Madame DEBAR Laurence, suppléante

**MISSION LOCALE**

Monsieur LEVITTE ,titulaire

Madame BAYLAC, suppléante

**PACT-ARIM**

Monsieur THOMAS Michel, titulaire

Madame CANAVEIRA Céline, suppléante

**Roger Tort**

Monsieur COIGNARD Jean-Pierre, titulaire  
DESORTHEs Stéphanie (suppléantes)

Madame LAMELOISE Laure ou Madame

**UDAF**

Monsieur LAFFAITEUR Christophe , titulaire

**PDI 2007**  
**Impact financier des actions classées**  
**par CLI et par Objectifs**

Volet	Type d'action	CLI GQG	CLI PMQ	CLI PM	Actions transversales	Ensemble
I	A	50 068 €	34 301 €	10 157 €	787 247 €	<b>881 773 €</b>
	B	0 €	0 €	13 574 €	26 450 €	<b>40 024 €</b>
	C	126 536 €	63 750 €	136 993 €	281 465 €	<b>608 744 €</b>
	D	22 887 €	30 000 €	29 425 €	68 300 €	<b>150 612 €</b>
	S/ TOTAL	199 491 €	128 051 €	190 149 €	1 163 462 €	<b>1 681 153 €</b>
II	A	13 720 €	30 490 €	81 254 €	94 698 €	<b>220 162 €</b>
	B	34 299 €	101 459 €	81 124 €	48 020 €	<b>264 902 €</b>
	C	0 €	0 €	0 €	99 390 €	<b>99 390 €</b>
	D	0 €	10 000 €	26 651 €	141 140 €	<b>177 791 €</b>
	E	15 000 €	0 €	20 822 €	138 256 €	<b>174 078 €</b>
	F	7 490 €	0 €	0 €	0 €	<b>7 490 €</b>
	S/ TOTAL	70 509 €	141 949 €	209 851 €	521 504 €	<b>943 813 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>270 000 €</b>	<b>270 000 €</b>	<b>400 000 €</b>	<b>1 684 966 €</b>	<b>2 624 966 €</b>

**Légende :****I A / Accueil, orientation, évaluation des compétences et formulation du parcours****I B / Acquisition des savoirs de bases****I C / Atelier de re-mobilisation sociale et individuelle****I D / Accompagnement social et professionnel par le logement****II A / Aide à la définition du projet professionnel et à la recherche d'emploi****II B / Mise en situation de travail****II C / Aide à la création d'activités et d'entreprises****II D / Aide à la mobilité favorisant l'insertion professionnelle****II E / Accompagnement des bénéficiaires du RMI et de contrats aidés****II F / Actions de professionnalisation et de formation dans l'emploi****CLI GQG : CLI Garonne Quercy Gascogne****CLI PMQ : CLI Pays Midi Quercy****CLI PM : CLI Pays Montalbanais**

**PDI 2007**  
**Impact financier des actions classées**  
**par CLI et par types d'opérateurs**

	<b>CLI GQG</b>	<b>CLI PMQ</b>	<b>CLI PM</b>	<b>Actions transversales</b>	<b>Ensemble</b>
<b>Conseil Général</b>	0 €	0 €	0 €	1 031 823 €	<b>1 031 823 €</b>
<b>Organismes subventionnés</b>	61 549 €	67 100 €	97 235 €	317 537 €	<b>543 421 €</b>
<b>Appel à projet</b>	208 451 €	202 900 €	302 765 €	335 606 €	<b>1 049 722 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>270 000 €</b>	<b>270 000 €</b>	<b>400 000 €</b>	<b>1 684 966 €</b>	<b>2 624 966 €</b>

**CLI GQG: CLI Garonne Quercy Gascogne**

**CLI PMQ : CLI Pays Midi Quercy**

**CLI PM : CLI Pays Montalbanais**

**PDI 2007**  
**Impact financier des actions classées**  
**par Objectifs et opérateurs**

Volet	Type d'action	CONSEIL GENERAL	Organismes subventionnés	Appel à Projet	Ensemble
I	A	503 619 €	282 500 €	95 654 €	<b>881 773 €</b>
	B	0 €	0 €	40 024 €	<b>40 024 €</b>
	C	238 808 €	190 268 €	179 668 €	<b>608 744 €</b>
	D	0 €	70 653 €	79 959 €	<b>150 612 €</b>
	S/ TOTAL	742 427 €	543 421 €	395 305 €	<b>1 681 153 €</b>
II	A	0 €	0 €	220 162 €	<b>220 162 €</b>
	B	0 €	0 €	264 902 €	<b>264 902 €</b>
	C	20 000 €	0 €	79 390 €	<b>99 390 €</b>
	D	131 140 €	0 €	46 651 €	<b>177 791 €</b>
	E	138 256 €	0 €	35 822 €	<b>174 078 €</b>
	F	0 €	0 €	7 490 €	<b>7 490 €</b>
	S/ TOTAL	289 396 €	0 €	654 417 €	<b>943 813 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 031 823 €</b>	<b>543 421 €</b>	<b>1 049 722 €</b>	<b>2 624 966 €</b>

**Légende :**

**I A / Accueil, orientation, évaluation des compétences et formulation du parcours**

**I B / Acquisition des savoirs de bases**

**I C / Atelier de re-mobilisation sociale et individuelle**

**I D / Accompagnement social et professionnel par le logement**

**II A / Aide à la définition du projet professionnel et à la recherche d'emploi**

**II B / Mise en situation de travail**

**II C / Aide à la création d'activités et d'entreprises**

**II D / Aide à la mobilité favorisant l'insertion professionnelle**

**II E / Accompagnement des bénéficiaires du RMI et de contrats aidés**

**II F / Actions de professionnalisation et de formation dans l'emploi**

## **APPEL A CANDIDATURES & A PROJETS** **sur le Plan Départemental d'Insertion du Tarn et Garonne, cofinancé par le FSE**

*Le présent appel à candidatures & à projets invite les opérateurs d'insertion du Tarn et Garonne à proposer des actions à réaliser sur l'année 2007 dans le Cadre du Plan Départemental d'Insertion du Tarn et Garonne, cofinancé par le Fonds Social Européen.*

### **I Cahier des charges**

---

#### ***Caractéristiques générales:***

Dans le cadre de la politique d'insertion mise en oeuvre sur le département du Tarn et Garonne, le Conseil Général lance un appel à candidatures pour sélectionner des opérateurs d'insertion qui puissent réaliser des projet répondant à son programme départemental décrit ci-après.

Les actions devront s'inscrire dans les mesures / types d'action décrites dans ce programme, tout en s'appuyant sur la réalité des problèmes de chaque territoire (bassins de vie et CLI).

#### ***Cadre de la réponse***

- La réponse des porteurs de projets est à effectuer – en plus de la présentation d'un dossier de candidature – sous forme d'un projet :
  - s'inscrivant dans l'un (ou plusieurs) des volets et types d'actions proposés dans le programme,
  - répondant aux critères d'éligibilité et de choix préconisés.
- Ces éléments devront être présentés par l'intermédiaire d'une (ou plusieurs) fiche(s) projet(s)  
*Nota : un projet peut comporter plusieurs actions répertoriées dans le programme ; => le candidat devra, pour chacune de ces actions, remplir une fiche projet spécifique.*

#### ***Examen des propositions - Procédure et critères de sélection***

Chaque proposition déposée sera examinée en 2 temps : il sera procédé à un examen des candidatures avant la sélection des projets.

- 1/ *Examen des dossier de candidatures qui seront retenues en fonction des critères suivants :*
  - statuts, comptes financiers,
  - moyens existants,
  - personnel : effectifs & qualifications,
  - références & l'expérience, (notamment en matière d'insertion),
  - implantation au sein du territoire sur lequel le porteur de projet se propose d'intervenir.
- 2/ *La sélection des projets sera effectuée en fonction des critères suivants :*
  - pertinence des projets par rapport à la problématique traitée, et à la situation spécifique du territoire d'intervention,
  - adéquation des moyens et des personnels avec les actions proposées,
  - méthodologie et démarche proposées,
  - ainsi que chacun des critères spécifiques aux différents types d'action prévus dans le programme.

### ***Obligations de l'opérateur***

Chaque candidat, une fois sélectionné, devra souscrire aux obligations suivantes :

- ✓ obligation de publicité et communication : (nécessité d'informer les bénéficiaires & acteurs du projet que celui-ci est cofinancé par le FSE) ;
- ✓ obligation de gestion en comptabilité séparée (suivant méthode, outils et dispositifs proposés par le CG 82) ;
- ✓ acceptation des contrôles et vérifications menées par le Conseil Général ou ses partenaires financiers ;
- ✓ cession de la propriété intellectuelle (des produits et productions financés par le projet) ;
- ✓ nécessité d'effectuer un suivi et une évaluation continue sur l'action ;
- ✓ capacité à suivre ses publics dans la durée notamment et à rendre compte de leur situation 6 mois après le terme de la prise en charge.

### ***Conditions particulières***

Le porteur du projet, s'il est conventionné,

- fera l'objet d'un conventionnement sur l'année 2007,
- pourra éventuellement faire l'objet d'un conventionnement portant sur une tranche complémentaire couvrant le premier trimestre 2008.

### ***Dépôt de dossier***

Le porteur de projet doit remplir les 2 éléments de dossier ci-joints :

- fiche de présentation du candidat,
- fiche projet avec budget (*chaque Item doit être pris en compte*),
- avec annexes suivantes : statuts avec composition du conseil d'administration à jour, comptes du dernier exercice écoulé, R.I.B., liste des personnels mentionnant leur qualification, références.

Le dossier est à remettre,

- en 2 exemplaires (papier), au **Conseil Général**
  - Direction de la Solidarité Départementale Service Insertion  
7, allée Mortarieu - B.P. 783 - 82013 Montauban cedex
- et, pour ceux qui le peuvent, il peut aussi être transmis **sous forme télématique**, à l'adresse mail suivante : [patrick.alise@cg82.fr](mailto:patrick.alise@cg82.fr) ou [francoise.bedrignans@cg82.fr](mailto:francoise.bedrignans@cg82.fr)

**Pour tout renseignement**, il vous est possible de vous adresser à cette même adresse mail, ou par téléphone au Service Insertion : 05.63.21.42.73. ou 05.63.21.46.64.

***Les dossiers seront acceptés, sous la forme requise, jusqu'à la date du***

## II 1. Programme – Caractéristiques générales

---

### Volet I : actions d'insertion préparatoires à l'insertion vers l'emploi :

#### Objectifs :

- *faciliter l'insertion sociale des bénéficiaires et la préparation à l'insertion professionnelle, par des actions d'accueil, d'orientation, d'évaluation des compétences, de re-mobilisation, d'acquisition des savoirs de base ;*
- *faciliter l'insertion en intervenant sur l'environnement social et culturel des bénéficiaires, par des actions en faveur du logement, de l'accès à la culture ou de l'articulation des temps de vie.*

#### Mesure / Types d'actions

- **fiche I A : accueil, orientation, évaluation des compétences et formulation du parcours**
  
- **fiche I B : acquisition des savoirs de base**
  
- **fiche I C : ateliers de re-mobilisation sociale et individuelle**
  - *à destination de publics spécifiques*
  - *à destination de publics inscrits dans un parcours de professionnalisation*
  
- **fiche I D : accompagnement social et professionnel par le logement**

### Volet II actions d'insertion vers l'emploi

#### Objectif :

- *faciliter l'insertion des bénéficiaires vers et dans l'emploi durable, par des actions d'aide à la recherche d'emploi, à la création d'activités, la mise en situation de travail, la professionnalisation, l'accompagnement dans l'emploi*

#### Mesure / Types d'actions

- **fiche II A : aide à la définition du projet professionnel et à la recherche d'emploi**
  
- **fiche II B : mise en situation de travail**
  
- **fiche II C : aide à la création d'activités et d'entreprises**
  
- **fiche II D : aide à la mobilité favorisant l'insertion professionnelle**
  
- **fiche II E : accompagnement des bénéficiaires du RMI et de contrats aidés**
  
- **fiche II F : actions de professionnalisation et de formation dans l'emploi**

## II 2 / Programme – Présentation des types d'action par volet

---

### Volet I : actions préparatoires à l'insertion vers l'emploi

*Mesure / type d'action*

<b>I A : accueil, orientation, évaluation et aide à la formulation du parcours</b>
--

#### Objectif

---

- faciliter l'insertion sociale des bénéficiaires et la préparation à l'insertion professionnelle, par des actions d'accueil, d'orientation, d'évaluation des compétences.

#### Résultats attendus (indicateurs d'évaluation)

---

- orientation des bénéficiaires s'appuyant sur un parcours individualisé vers l'emploi,
- évaluation et formalisation des besoins en accompagnement spécifiques

#### Types d'actions visées

---

- accueil des bénéficiaires
- évaluation des compétences
- orientation

#### Porteurs de projet visés

---

- Organismes d'accueil et d'insertion sociale,
- Structures spécialisées ou ayant une expertise en matière de bilans individualisés et/ou d'évaluation,
- Opérateurs d'insertions spécialisés dans l'accompagnement de publics fragiles.

#### Conditions de mise en œuvre et méthodes souhaitées

---

- les actions se feront
  - en parfaite coordination avec le référent de chaque bénéficiaire,
  - en partenariat avec les autres acteurs et opérateurs d'insertion pouvant intervenir sur le parcours individualisé de chaque bénéficiaire,
- les opérateurs seront amenés à participer à des temps de coordination et de suivi par territoire (sous l'autorité de chaque CLI).

#### Critères d'éligibilité et de choix des projets

---

- Articulation avec les autres acteurs intervenant sur le parcours individualisé des publics suivis ;
- Articulation et cohérence avec les besoins des territoires et les dispositifs existants ;
- Adaptabilité et accessibilité aux publics, notamment fragiles /Proximité de l'intervention ;
- Prise en compte de l'expérience préalable, des références et des coûts d'intervention ;
- Méthodologie, qualification des intervenants, et qualité de l'intervention.

## Volet I : actions préparatoires à l'insertion vers l'emploi

Mesure / type d'action

### I B : acquisition des savoirs de base

#### Objectif

- faciliter l'insertion sociale des bénéficiaires et la préparation à l'insertion professionnelle, par des actions de remise à niveau et d'acquisition des savoirs de base.

#### Résultats attendus (indicateurs d'évaluation)

- remise à niveau des bénéficiaires pour permettre l'employabilité,
- renforcement et validation du projet professionnel,
- mise à jour des besoins en accompagnement .

#### Types d'actions visées

- plate forme savoirs de base & remise à niveau
- actions de pré-formation
- alphabétisation
- apprentissage français langue étrangère

#### Porteurs de projet visés

- Organismes de formation et d'alphabétisation,
- Structures d'accueil et d'insertion de publics en grande difficulté,
- Opérateurs d'insertions spécialisés dans l'accompagnement de publics spécifiques (origine étrangère, gens du voyage..).

#### Conditions de mise en œuvre et méthodes souhaitées

- Les actions se feront
  - en parfaite coordination avec le référent de chaque bénéficiaire,
  - en partenariat avec les autres acteurs et opérateurs d'insertion pouvant intervenir sur le parcours individualisé de chaque bénéficiaire,
- les opérateurs seront amenés à participer à des temps de coordination et de suivi par territoire (sous l'autorité de chaque CLI).

#### Critères d'éligibilité et de choix des projets

- Cohérence du parcours individualisé des bénéficiaires ;
- Articulation les autres acteurs intervenant sur le parcours individualisé ;
- Articulation et cohérence avec les besoins des territoires et les dispositifs existants ;
- Adaptabilité et accessibilité aux publics, notamment fragiles /Proximité de l'intervention ;
- Prise en compte de l'expérience préalable et des coûts d'intervention ;
- Méthodologie, qualification des intervenants, et qualité de l'intervention.

## Volet I : actions préparatoires à l'insertion vers l'emploi

Mesure / type d'action

### IC : ateliers de re-mobilisation sociale et individuelle

#### Objectif

- faciliter l'insertion sociale des bénéficiaires et la préparation à l'insertion professionnelle, par des actions de re mobilisation sociale et professionnelle, s'appuyant sur la culture, ou des actions collectives ;
- faciliter l'insertion sociale de publics particulièrement fragiles, par des actions portant sur la re-dynamisation, l'équilibre et l'hygiène personnelle.

#### Résultats attendus (indicateurs d'évaluation)

- évolution des compétences des bénéficiaires visant à l'employabilité,
- renforcement de l'autonomie et de l'équilibre des bénéficiaires,
- renforcement et validation de son projet professionnel par le bénéficiaire,
- mise à jour des besoins des bénéficiaires en accompagnement spécifique.

#### Types d'actions visées

- ateliers économie sociale et familiale,
- actions de re-dynamisation personnelle (visant à l'équilibre, la confiance en soi, hygiène, autonomie),
- re-mobilisation par la mise en œuvre d'actions collectives et initiatives locales,
- re-mobilisation par mise en œuvre de projets culturels.

#### Porteurs de projet visés

- Organismes de formation et d'alphabétisation,
- Structures d'accueil et d'insertion de publics en grande difficulté,
- Opérateurs d'insertions spécialisés dans l'accompagnement de publics spécifiques (origine étrangère, gens du voyage..).

#### Conditions de mise en œuvre et méthodes souhaitées

- Les actions se feront
  - en parfaite coordination avec le référent de chaque bénéficiaire,
  - en partenariat avec les autres acteurs et opérateurs d'insertion pouvant intervenir sur le parcours individualisé de chaque bénéficiaire,
  - en visant une qualité de l'accompagnement individualisé reposant sur l'évaluation continue.
- les opérateurs seront amenés à participer à des temps de coordination et de suivi par territoire (sous l'autorité de chaque CLI).

#### Critères d'éligibilité et de choix des projets

- Cohérence du parcours individualisé des bénéficiaires
- Articulation avec les autres acteurs intervenant sur le parcours individualisé
- Articulation et cohérence avec les besoins des territoires et les dispositifs existants
- Adaptabilité et accessibilité aux publics, notamment fragiles /Proximité de l'intervention /
- Prise en compte de l'expérience préalable et des coûts d'intervention
- Méthodologie, qualification des intervenants, et qualité de l'intervention.

## Volet I : actions préparatoires à l'insertion vers l'emploi

Mesure / type d'action

### ID : accompagnement social et professionnel par le logement

#### Objectif

---

- faciliter l'insertion en intervenant sur l'environnement social des bénéficiaires, par des actions en faveur du logement

#### Résultats attendus (indicateurs d'évaluation)

---

- renforcement de l'autonomie et de l'équilibre des bénéficiaires,
- accès des bénéficiaires aux dispositifs de droit commun,
- facilitation du parcours d'insertion vers l'emploi.

#### Types d'actions visées

---

- appui et accompagnement des bénéficiaires à la recherche de logement,
- aide à l'aménagement et à la réhabilitation de logements sociaux,
- intermédiation locative,
- mesure d'accompagnement social lié au logement.

#### Porteurs de projet visés

---

- Structures d'accueil et d'insertion de publics en grande difficulté,
- Organismes d'accueil et d'insertion sociale,
- Organismes de réhabilitation de logements,
- Structures spécialisées ou ayant une expertise en matière d'intermédiation locative.

#### Conditions de mise en œuvre et méthodes souhaitées

---

- Les actions se feront
  - en parfaite coordination avec le référent de chaque bénéficiaire,
  - en partenariat avec les autres acteurs et opérateurs d'insertion pouvant intervenir sur le parcours individualisé de chaque bénéficiaire,
  - en partenariat avec les acteurs institutionnels concernés (bailleurs, collectivités).
- les opérateurs seront amenés à participer à des temps de coordination et de suivi par territoire (sous l'autorité de chaque CLI).

#### Critères d'éligibilité et de choix des projets

---

- Articulation avec les autres acteurs intervenant sur le parcours individualisé ;
- Adaptabilité et accessibilité aux publics, notamment fragiles /Proximité de l'intervention ;
- Articulation et cohérence avec les besoins des territoires et les dispositifs existants ;
- Prise en compte de l'expérience préalable et des coûts d'intervention ;
- Méthodologie, qualification des intervenants, et qualité de l'intervention.

## Volet II actions d'insertion vers l'emploi

Mesure / type d'action

### II A : aide à la recherche d'emploi et définition des projets professionnels

#### Objectif

- faciliter l'insertion des bénéficiaires vers et dans l'emploi durable, par des actions d'aide à la recherche d'emploi, et d'aide à la formulation du projet professionnel.

#### Résultats attendus (indicateurs d'évaluation)

- Préparation des bénéficiaires à l'insertion en entreprise,
- Renforcement de l'employabilité et de l'autonomie des bénéficiaires,
- Orientation professionnelle s'appuyant sur la formalisation d'un parcours individualisé.

#### Types d'actions visées

- Aide à la rédaction de CV et courriers de motivation,
- Préparation aux entretiens,
- Accompagnement à la recherche d'offres d'emplois,
- Aide à la prise contact avec les employeurs,
- Evaluation professionnelle,
- Aide à la formulation des projets professionnels.

#### Porteurs de projet visés

- Organismes d'accueil et d'orientation
- Structures d'insertion sociale et professionnelle
- Organismes de formation
- Structures d'insertion par l'économique
- Opérateurs d'insertion spécialisés dans l'accompagnement de publics spécifiques

#### Conditions de mise en œuvre et méthodes souhaitées

- Les actions se feront
  - en parfaite coordination avec le référent de chaque bénéficiaire,
  - en partenariat avec le service public de l'emploi (SPE), ainsi que les acteurs institutionnels et économiques (entreprises, partenaires sociaux),
  - en partenariat les autres acteurs et opérateurs d'insertion pouvant intervenir sur le parcours individualisé de chaque bénéficiaire,
  - en visant une qualité de l'accompagnement individualisé reposant sur l'évaluation continue.
- les opérateurs seront amenés à participer à des temps de coordination et de suivi par territoire (sous l'autorité de chaque CLI).

#### Critères d'éligibilité et de choix des projets

- Articulation et cohérence du parcours individualisé des bénéficiaires ;
- Articulation avec les autres acteurs intervenant sur le parcours individualisé ;
- Articulation avec le SPE, les collectivités locales et partenaires économiques ;
- Adaptabilité et accessibilité aux publics notamment fragiles /Proximité de l'intervention ;
- Prise en compte de l'expérience préalable et des coûts d'intervention ;
- Méthodologie, qualification des intervenants, et qualité de l'intervention.

## Volet II actions d'insertion vers l'emploi

Mesure / type d'action

### II B : mise en situation de travail

#### Objectif

- faciliter l'insertion des bénéficiaires vers et dans l'emploi durable, par des actions de mise en situation de travail des personnes bénéficiaires, en lien avec les autres acteurs et opérateurs de l'emploi, (hors actions d'accompagnement).

#### Résultats attendus (indicateurs d'évaluation)

- employabilité des publics bénéficiaires,
- renforcement de l'autonomie et de l'adaptabilité,
- évaluation et adaptation du parcours individualisé.

#### Types d'actions visées

- chantiers et ateliers d'insertion par l'économique,
- chantiers écoles ou qualifiants,
- ateliers de travail temporaire pour l'insertion,
- activités mises en œuvre par des régies de quartier,

#### Porteurs de projet visés

- Structures d'insertion par l'économique,
- Structures d'accompagnement et d'insertion de publics spécifiques (origine étrangère, travailleurs handicapés, ...),
- Entreprises de l'économie sociale ou solidaire (dont groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ),
- ETTI,
- Régies de quartier.

#### Conditions de mise en œuvre et méthodes souhaitées

- Les actions se feront
  - en parfaite coordination avec le référent de chaque bénéficiaire
  - en partenariat avec le service public de l'emploi (SPE), ainsi que les acteurs institutionnels et économiques (entreprises, partenaires sociaux),
  - en partenariat avec les autres acteurs et opérateurs d'insertion pouvant intervenir sur le parcours individualisé de chaque bénéficiaire,
- les opérateurs seront amenés à participer à des temps de coordination et de suivi par territoire (sous l'autorité de chaque CLI).

#### Critères d'éligibilité et de choix des projets

- Cohérence du parcours individualisé des bénéficiaires ;
- Articulation avec les autres acteurs intervenant sur le parcours individualisé ;
- Articulation avec le SPE, les collectivités locales et partenaires économiques ;
- Adaptabilité et accessibilité aux publics notamment fragiles /Proximité de l'intervention ;
- Prise en compte de l'expérience préalable et des coûts d'intervention ;
- Méthodologie, qualification des intervenants, et qualité de l'intervention.

## Volet II actions d'insertion vers l'emploi

*Mesure / type d'action*

### II C : aide à la création d'activités et d'entreprises

#### Objectif

Faciliter l'insertion des bénéficiaires vers et dans l'emploi durable, par des actions d'aide et d'accompagnement des bénéficiaires à la création d'activités et d'entreprises .

#### Résultats attendus (indicateurs d'évaluation)

- Employabilité des bénéficiaires,
- renforcement de l'autonomie et la capacité d'initiatives,
- création d'emplois directs,
- préparation à la qualification professionnelle des bénéficiaires,
- mise à jour des besoins en accompagnement spécifiques.

#### Types d'actions visées

- accueil et diagnostic du projet de création,
- accompagnement et préparation à la création,
- accompagnement à la re-formulation du projet,
- accompagnement post création,
- portage d'activité dans la phase de consolidation.

#### Porteurs de projet visés

- organismes spécialisés dans l'accompagnement à la création d'entreprise (dont boutique de gestion, PIL, ...),
- Coopératives d'activités et/ou d'emploi,
- structures d'économie sociale ou solidaire.

#### Conditions de mise en œuvre et méthodes souhaitées

- Les actions se feront
  - en parfaite coordination avec le référent de chaque bénéficiaire,
  - en partenariat avec les autres acteurs et opérateurs d'insertion pouvant intervenir sur le parcours individualisé de chaque bénéficiaire,
  - en visant une qualité de l'accompagnement individualisé qui s'appuie sur l'évaluation continue,
  - en partenariat avec le service public de l'emploi (SPE) ainsi que les acteurs institutionnels et économiques (entreprises, partenaires sociaux).
- les opérateurs seront amenés à participer à des temps de coordination et de suivi par territoire (sous l'autorité de chaque CLI).

#### Critères d'éligibilité et de choix des projets

- Cohérence du parcours individualisé des bénéficiaires ;
- Articulation avec les autres acteurs intervenant sur le parcours individualisé ;
- Articulation avec le SPE, les collectivités locales et partenaires économiques ;
- Adaptabilité et accessibilité aux publics notamment fragiles /Proximité de l'intervention ;
- Prise en compte de l'expérience préalable et des coûts d'intervention ;
- Méthodologie, qualification des intervenants, et qualité de l'intervention.

## Volet II actions d'insertion vers l'emploi

Mesure / type d'action

### II D : aide à la mobilité favorisant l'insertion professionnelle

#### Objectif

- Faciliter l'insertion vers et dans l'emploi durable par des actions d'aide à la mobilité des bénéficiaires en parcours de formation, de professionnalisation, d'insertion dans l'emploi ou de création d'activité.

#### Résultats attendus (indicateurs d'évaluation)

- Employabilité des bénéficiaires,
- renforcement de l'autonomie et de la flexibilité.

#### Types d'actions visées

- formation et accompagnement à la conduite,
- accompagnement technique et administratif dans l'acquisition et l'entretien d'un véhicule.

#### Porteurs de projet visés

- Organismes spécialisés dans la mobilité des publics en difficulté,
- Organismes d'insertion vers l'emploi.

#### Conditions de mise en œuvre et méthodes souhaitées

- Les actions se feront
  - en parfaite coordination avec le référent de chaque bénéficiaire,
  - en partenariat avec les autres acteurs et opérateurs d'insertion pouvant intervenir sur le parcours individualisé de chaque bénéficiaire et les collectivités mettant en œuvre une offre de transport,
  - en visant une qualité de l'accompagnement individualisé qui s'appuie sur l'évaluation continue du dispositif.
- les opérateurs seront amenés à participer à des temps de coordination et de suivi par territoire (sous l'autorité de chaque CLI).

#### Critères d'éligibilité et de choix des projets

- Articulation avec les autres acteurs intervenant sur le parcours individualisé ;
- Articulation avec les partenaires économiques et collectivités ;
- Adaptabilité et accessibilité aux publics notamment fragiles /Proximité de l'intervention ;
- Prise en compte de l'expérience préalable et des coûts d'intervention ;
- Méthodologie, qualification des intervenants, et qualité de l'intervention.

## Volet II actions d'insertion vers l'emploi

Mesure / type d'action

### II E : accompagnement vers et dans l'emploi des bénéficiaires du RMI et de contrats aidés

#### Objectif

- faciliter l'insertion vers l'emploi des personnes bénéficiaires du RMI, par un suivi accompagnement individualisé, notamment les bénéficiaires de contrat aidés dans le cadre d'atelier ou de chantiers
- Accompagner les bénéficiaires, à la sortie de leur contrat d'insertion, dans un emploi en entreprise,

#### Résultats attendus (indicateurs d'évaluation)

- renforcement de l'adaptabilité des bénéficiaires
- renforcement de l'autonomie et la capacité d'initiatives
- insertion dans l'emploi durable

#### Types d'actions visées

- suivi socioprofessionnel des bénéficiaires du RMI (et leurs ayant-droit) en situation de travail ou de formation professionnelle
- accompagnement et médiation professionnelle des bénéficiaires dans l'emploi durable
- accompagnement professionnalisant des bénéficiaires de contrats aidés (C A., CI-RMA. )
- accompagnement – et évaluation en situation de travail des publics bénéficiaires

#### Porteurs de projet visés

- Structures IAE (EI, ETTI, Régies, AI,)
- Coopératives d'activités et/ou d'emploi
- SCIC et structures d'économie sociale ou solidaire
- Opérateurs publics (EPCI, CCAS...) et privés (ESS) d'insertion sociale et professionnelle
- Organisme de formation, de bilans de compétences et d'accompagnement individualisé

#### Conditions de mise en œuvre et méthodes souhaitées

- les actions se feront
  - en parfaite coordination avec le référent de chaque bénéficiaire et les agents de développement pour l'emploi (ADE) du territoire
  - en partenariat avec les autres acteurs et opérateurs d'insertion pouvant intervenir sur le parcours individualisé de chaque bénéficiaire,
  - en visant une qualité de l'accompagnement individualisé qui s'appuie sur l'évaluation continue
  - en partenariat avec les services publics de l'emploi, ainsi que les acteurs institutionnels et économiques (entreprises, partenaires sociaux)
- les opérateurs seront amenés à participer à des temps de coordination et suivi par territoire (sous l'autorité de chaque CLI)

#### Critères d'éligibilité et de choix des projets

- Cohérence du parcours individualisé des bénéficiaires
- Articulation avec les autres acteurs intervenant sur le parcours individualisé
- Articulation avec les SPE, Collectivités locales et partenaires économiques
- Adaptabilité et accessibilité aux publics, notamment fragiles / Proximité de l'intervention /
- Prise en compte de l'expérience préalable et des coûts d'intervention
- Méthodologie, qualification des intervenants, et qualité de l'intervention,

## Volet II actions d'insertion vers l'emploi

Mesure / type d'action

### II F : actions de professionnalisation et de formation dans l'emploi

#### Objectif

- faciliter l'insertion des bénéficiaires vers et dans l'emploi durable, par des actions de professionnalisation et formation dans l'emploi des bénéficiaires du RMI (et leurs ayants droits) et bénéficiaires de contrats aidés

#### Résultats attendus (indicateurs d'évaluation)

- renforcement de l'adaptabilité des bénéficiaires
- développement des compétences techniques et professionnelles
- renforcement de l'autonomie et la capacité d'initiatives
- insertion dans l'emploi durable

#### Types d'actions visées

- actions de professionnalisation (stages accompagnés ) en situation de travail de bénéficiaires du RMI
- VAE, actions de formation (qualifiante ou non qualifiante) des publics en complément ou au préalable à l'emploi

#### Porteurs de projet visés

- Structures IAE (EI, ETTI, Régies, AI,)
- Coopératives d'activités et/ou d'emploi
- SCIC et structures d'économie sociale ou solidaire
- Opérateurs publics (EPCI) et privés (ESS) d'insertion sociale et professionnelle
- Organisme de formation , de bilans de compétences et d'accompagnement individualisé

#### Conditions de mise en œuvre et méthodes souhaitées

- les actions se feront
  - en parfaite coordination avec le référent de chaque bénéficiaire et les animateurs départementaux pour l'emploi (ADE) du territoire
  - en partenariat les autres acteurs et opérateurs d'insertion pouvant intervenir sur le parcours individualisé de chaque bénéficiaire,
  - en partenariat avec les employeurs et acteurs institutionnels
  - en visant une qualité de l'accompagnement individualisé qui s'appuie sur l'évaluation continue
- les opérateurs seront amenés à participer à des temps de coordination et suivi par territoire (sous l'autorité de chaque CLI)

#### Critères d'éligibilité et de choix des projets

- Cohérence du parcours individualisé des bénéficiaires
- Articulation avec les autres acteurs intervenant sur le parcours individualisé
- Articulation avec les SPE, Collectivités locales et partenaires économiques
- Adaptabilité et accessibilité aux publics, notamment fragiles /Proximité de l'intervention /
- Prise en compte de l'expérience préalable et des coûts d'intervention
- Méthodologie, qualification des intervenants, et qualité de l'intervention,